

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 juin 2025

**Rapporteur :
Monsieur Matthieu
STERVINOU**

N° 7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2025 (accusé de réception du 19/06/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Lutte contre les discriminations et contre les violences sexistes et sexuelles
Marche des Fiertés 'Queer Amann'
Subvention 2025**

Une « Queer Amann » est organisée par l'association Phénix, place de la Résistance, samedi 5 juillet 2025. Au-delà de l'aspect festif, cet événement est un appel à lutter contre toutes les formes de discriminations à l'encontre des personnes LGBTQIA + en prônant la tolérance et l'ouverture. Pour sa quatrième édition, elle intègre comme d'habitude une monumentale marche des Fiertés.

L'association Phénix espère toucher un large public, avec environ 3000 personnes attendues comme l'an passé.

Cet évènement mobilise des dizaines d'artistes et plus d'une centaine de bénévoles d'ici et d'ailleurs (Paris, Rennes, Brest et surtout Quimper), une dizaine d'associations LGBTQIA + nationales, régionales et locales, qui viendront célébrer la diversité, l'amour, la bienveillance, le respect, qui sont les valeurs de l'association.

Un village associatif sera installé sur place. Un espace restauration et un coin merchandising seront également aménagés.

Le rassemblement débutera en début d'après-midi sur la place de la Résistance et la marche, accompagnée de chars décorés, en partira à partir de 16h00. A son retour, la scène musicale prendra le relais. Elle accueillera plusieurs artistes pour la poursuite des festivités jusqu'au milieu de la nuit. Notons que l'évènement est gratuit pour le public.

L'association demande un soutien financier à la ville afin de faire face à ses dépenses : achat de matériel, prestations de services, communication ...

L'année dernière, la ville de Quimper a accordé une subvention de 3 000 € à l'association Phénix pour cet événement.

Monsieur Philippe CALVEZ étant sortie de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (43 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à verser une subvention identique à l'an passé d'un montant de 3 000 € à l'association Phénix.